



Toulouse, le 9 janvier 2017

## **Préambule :**

Les sociétés contemporaines fondent leur développement sur l'économie de la connaissance et de l'innovation. Pour se déployer, celle-ci a besoin d'un système d'enseignement supérieur de qualité, d'une recherche scientifique et technologique de pointe, mais aussi de cadres hautement qualifiés, d'entrepreneurs innovants et de citoyens responsables, tous aptes à percevoir les tendances émergentes et à intégrer les développements scientifiques les plus récents. Les universités deviennent de ce fait un élément central du développement socio-économique pérenne des métropoles et des territoires.

Dans ce contexte, le paysage universitaire mondial se modifie en profondeur depuis 20 ans avec l'émergence de grandes universités en Asie, une forte attractivité des universités américaines et britanniques et un fort accroissement de la mobilité internationale. Au niveau européen, la structuration du processus de Bologne, appuyé par les politiques de l'Union en matière de recherche et d'innovation, conduit à une évolution rapide de l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ces transformations expliquent le lancement par l'Allemagne, la Suisse, la Scandinavie ou l'Espagne de programmes ambitieux destinés à adapter leurs universités et à les porter au meilleur niveau mondial. En déployant son Programme d'Investissements d'Avenir, et notamment son volet « enseignement supérieur et recherche », la France participe à ce mouvement en vue de promouvoir une dizaine de sites dotés d'une attractivité et d'une reconnaissance internationales. Ainsi, les attendus de l'appel d'offres « IDEX » conduisent à repenser l'architecture institutionnelle héritée de la loi Faure de 1969, ainsi que la gouvernance et l'organisation des grands sites universitaires français, comme le montrent les nombreuses fusions ou les fortes intégrations retenues par le Jury International et le Gouvernement français dans le cadre de cet appel à projets.

La lisibilité des structures universitaires, le décloisonnement institutionnel et disciplinaire constituent des éléments indispensables pour construire une université ouverte et agile, capable d'attirer des talents et de mieux répondre à des enjeux scientifiques, économiques et sociétaux majeurs. Cette dynamique, qui se fonde sur l'excellence de la recherche et des formations, ainsi que sur une gestion de marque rigoureuse, contribue au développement des territoires dans un contexte d'internationalisation croissante des réseaux économiques et de savoirs. L'émergence de classements internationaux alimente ces évolutions, en influant sur l'élaboration des politiques publiques et la mobilité des étudiant-e-s.

En toile de fond, nos sociétés sont confrontées à de grands enjeux - climat, santé, vieillissement, sécurité, transformation numérique, énergie, nouvelles organisations du travail, alimentation, etc. - dont les réponses nécessitent la création et la mise en œuvre efficiente de programmes transdisciplinaires, seuls susceptibles d'apporter la compréhension et la solution à ces problèmes complexes. Dans les grands sites, les universités, les grandes écoles et les organismes de recherche unissent leurs forces pour relever ensemble ces défis que seule une vision intégrative des connaissances permet d'appréhender.

Enfin, le monde académique vit aujourd'hui une transformation des pratiques et des métiers d'enseignant, de chercheur et de tou-te-s celles et ceux qui travaillent en appui, mutation dont l'appropriation est facilitée par le développement d'outils et d'expériences partagés.

Ce contexte porte à une structuration forte des politiques de recherche et de formation à l'échelle du site. Dans le même temps, les exemples d'universités d'excellence conduisent à promouvoir des entités de formation et de recherche de taille humaine, autonomes et coopérantes. C'est cet apparent paradoxe que notre site a l'ambition de dépasser par la création d'un modèle d'université adapté.

Ainsi, tirant les enseignements des évaluations formulées par le jury international sur les projets réussis et la période probatoire de l'IDEX UNITI, les universités, grandes écoles et organismes de recherche de Toulouse partagent aujourd'hui la volonté et l'ambition de construire **une université intégrée, reconnue comme université de recherche de premier rang mondial**.

Pour ce faire, les établissements concernés s'accordent sur la nécessité de dépasser les frontières héritées de l'histoire récente et de donner sens et visibilité à l'Université de Toulouse, née parmi les premières en Europe en 1229. Dans cette perspective, la force scientifique du site associée à la puissance de l'ingénierie et de son environnement économique et industriel, sont autant d'atouts à valoriser. Les établissements et organismes impliqués dans le projet ci-dessus se proposent donc, au-delà de la diversité de leurs statuts et de leurs rattachements institutionnels, de mettre en œuvre les transformations indispensables pour former ensemble à Toulouse une université de recherche intégrée de rang mondial. Dans cette perspective, la reconquête de l'IDEX constitue un accélérateur d'évolutions dont tous les acteurs reconnaissent aujourd'hui la nécessité.

### **1. Une Université cible intégrée portée par quatre établissements et par les organismes de recherche :**

Quatre établissements membres de l'actuelle COMUE – les universités Toulouse 2 Jean Jaurès (UTJ2), Toulouse 3 Paul Sabatier (UPS), l'Institut National Polytechnique (INP) de Toulouse et l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) – constituent au plus tard le 1/1/2018, un grand établissement ou un établissement expérimental de statut dérogatoire spécifique équivalent dénommé « Université de Toulouse (UT) ». Ces membres forment donc l'UT. Ils partagent leurs stratégies, mettent en commun un ensemble très large de compétences décrit ci-dessous, dont la mise en œuvre est opérée de manière décentralisée. S'agissant des deux universités, elles ont vocation à abandonner leur personnalité juridique en 2019. L'UT correspond ainsi à une université pluridisciplinaire de Sciences, Technologie, Santé, Ingénierie, Humanités et Sciences humaines et sociales. Son déploiement permet de renforcer la transdisciplinarité et de proposer des projets innovants aussi bien en recherche qu'en formation.

Dans cette démarche, l'UT bénéficie d'un fort soutien des six organismes de recherche présents sur le site – CNRS, INRA, INSERM, IRD, ONERA et CNES – pour la doter d'une architecture dynamique pluri et interdisciplinaire autant que pluri et intersectorielle, autour des axes forts de l'activité régionale, actualisés par des exercices de prospective réguliers. Une telle architecture permettra aux enseignants-chercheurs, aux chercheurs et aux étudiants de s'approprier des schémas conceptuels inédits, ouvrant sur de nouveaux secteurs d'activité économique (Bio-économie, *Silver economy*, science de la donnée...) et susceptibles d'en anticiper les évolutions, en termes de richesse et d'emplois. Les organismes de recherche souhaitent pleinement s'impliquer dans la construction d'une stratégie scientifique de site et sa déclinaison en actions permettant de valoriser et renforcer les domaines d'excellence de la recherche toulousaine. A ce titre, ils nourrissent les axes forts de développements de l'UT par la mise en œuvre de leur stratégie nationale par :

- Une contribution aux actions de prospective au sein du site (identification de thèmes, organisation de séminaires de prospective, rédaction de documents autour d'axes scientifiques régionaux « forts » ou « en émergence »...);
- Une participation à la réflexion préalable, à l'implantation, et au moins temporairement, au financement, de leaders scientifiques de classe internationale pour renforcer les axes majeurs du site ;
- Un travail sur l'émergence et la consolidation de plateformes et de grands équipements régionaux, de manière à garantir une cohérence avec les orientations stratégiques des organismes vis-à-vis de leurs politiques de sites respectives ;
- Une action de renforcement de l'interdisciplinarité par la constitution de réseaux et/ou de programmes de recherche, enrichissant les offres de formation du site ;

- Une volonté de compléter et renforcer la politique partenariale autour des axes forts de l'économie régionale.

Associés à la gouvernance de l'UT et de l'IDEX, les organismes partenaires contribuent donc fortement, au-delà du volet scientifique, à l'élaboration de la stratégie de l'UT, notamment à son ambition d'internationalisation.

⇒ L'université cible est l'Université de Toulouse, pluridisciplinaire en Sciences, Technologie, Santé, Ingénierie, Humanités et Sciences Humaines et Sociales. Elle est constituée sous la forme d'un grand établissement ou d'un établissement de statut dérogatoire équivalent, qui conduit à la disparition de la personnalité juridique des universités Jean Jaurès et Paul Sabatier et à la disparition de la COMUE. Elle bénéficie du soutien des organismes nationaux de recherche dans ses principales missions. Si l'on doit se référer à un *benchmark* international, c'est le modèle de l'université de Toronto qui peut être cité en exemple, en pleine conscience des limites d'une telle comparaison du fait des contextes historiques et culturels très différents.

L'intégration indispensable pour développer une université de rang mondial entre les 4 membres se concrétise par un transfert de compétences d'ampleur. Ainsi, l'UT bénéficie dès sa création des compétences suivantes :

- L'UT est en charge de la définition des stratégies de site en matière de recherche, de formation et d'internationalisation (1).
- L'UT définit une politique de recherche et de valorisation intégrée (2) afin de permettre la mise en œuvre de la signature unique des publications scientifiques et d'une politique de priorisation des équipements scientifiques majeurs. Pour ce faire, elle s'appuie sur les liens étroits établis avec les organismes de recherche nationaux qui sont associés à ces démarches, ces derniers ouvrant et partageant leurs dispositifs nationaux et mettant au service de l'UT les compétences dont ils disposent<sup>1</sup>. Elle bénéficie également de l'apport des Unités Mixtes de Services (UMS) qu'elle pilote (Maison des Sciences de l'Homme de Toulouse, Centre de Calcul Midi-Pyrénées, Centre de Microcaractérisation Castaing). Enfin, par le biais de sa Société d'Accélération et de Transfert de Technologies (SATT), l'UT déploie, en lien avec le CNRS qui est co-actionnaire, une démarche ambitieuse de valorisation économique des recherches menées dans les unités de recherche.
- L'UT est accréditée pour délivrer les principaux diplômes nationaux (doctorat, majorité des masters<sup>2</sup>, des licences et des diplômes nouveaux de type *bachelor*), dont la gestion opérationnelle reste dans les établissements/collèges (cf. tableaux de subsidiarité figurant à l'Annexe 1). L'UT délivrera également les doctorats *honoris causa* (3).
- L'UT met en œuvre une politique de RH dans les domaines suivants (4) :
  - + Création de chaires d'attractivité et co-financement de postes d'enseignants-chercheurs entre l'IDEX et les établissements/collèges, en vue d'appuyer la stratégie scientifique de site.

<sup>1</sup> Cartographie commune des potentialités offertes par les organismes et par leurs partenaires sur les autres sites nationaux dans les axes forts du territoire ; contribution au développement de la culture scientifique et technique et au dialogue science et société sur les grands défis sociétaux, mobilisant l'expertise nationale au bénéfice des acteurs et citoyens du territoire en encourageant les démarches de science participative ; renforcement de la visibilité internationale des laboratoires de l'UT, par la constitution et la consolidation de *consortia* en réponse aux appels d'offres européens et internationaux.

<sup>2</sup> S'agissant des masters, une démarche progressive est prévue. Les premiers qui ont vocation à être délivrés par l'UT sont les Masters co-accrédités et les masters internationaux, ainsi que ceux qui s'inscrivent pleinement dans la stratégie scientifique de site.

Chaque établissement/collège présente sa campagne d'emplois d'enseignants-chercheurs (intégrant les contrats doctoraux sur ressources propres, les ATER et les professeurs invités) au CA de l'UT, notamment en termes de cohérence par rapport aux stratégies de l'UT. La validation de celle-ci, fondée sur le déploiement d'emplois scientifiques en appui des stratégies de l'UT, permet d'obtenir des co-financements de chaires par l'IDEX.

+ Mise en place d'une procédure d'accueil de scientifiques internationaux souple et réactive sous forme de chaires contractuelles.

+ Prise en compte et valorisation des axes forts du site dans la construction des politiques de ressources humaines des organismes.

+ Organisation d'un dialogue entre les organismes de recherche nationaux, les unités de recherche et l'UT, au périmètre des pôles de recherche, afin de nourrir la définition des objectifs et des moyens partagés.

+ Transferts vers l'UT des emplois des établissements dédiés à une gestion commune des écoles doctorales.

- L'UT crée des outils de gestion RH mutualisée (5) :

+ Prescriptions de gestion RH définies en lien avec les établissements/collèges : charte de bonnes pratiques (transparence, ouverture internationale des recrutements, limitation de l'endo-recrutement...), certifications qualité européenne HRS4R.

+ Création d'une bourse d'emplois inter-établissements/collèges pour le personnel BIATSS et extension du processus de mobilité interne.

+ Mutualisation de la formation des personnels BIATSS et enseignants-chercheurs.

- L'UT centralise les flux financiers venus de l'Etat (6) :

Les dotations pour charges de service public (DCSP) des établissements membres de l'UT plus celle de la COMUE consolidée avec sa dotation en emplois sont versées à l'UT par le MESR. L'UT reverse leur part de DCSP aux établissements/collèges, après prélèvement d'un pourcentage. Ce prélèvement correspond à la dotation consolidée de la COMUE, aux actuelles cotisations, aux sommes versées en tant que contributions pour des services fournis par la COMUE, à celles affectées par les établissements à la recherche, notamment les dotations aux UMR et UPR et à l'abondement d'un fonds en complément de l'IDEX pour financer des projets de recherche et d'enseignement en rupture. Ce prélèvement permet donc de concrétiser sous formes d'actions de soutien la politique scientifique commune élaborée dans le cadre des stratégies de site.

Une mise en œuvre progressive du dispositif par le biais d'une expérimentation est envisagée dès le budget 2018.

⇒ L'addition de ces compétences permet à l'UT de définir et développer les stratégies de recherche, de formation et d'internationalisation, de diplômer chaque année environ 10 000 étudiants, de disposer d'une recherche intégrée, de déployer une politique RH pour les emplois scientifiques et de bénéficier de flux financiers directs. Grâce à la recherche et aux formations de haut niveau qu'elle déploie, l'UT contribue fortement à l'innovation, donc à la création d'emplois et à la compétitivité de son territoire. Ainsi, l'UT dispose des attributs nécessaires à son identification comme université intégrée par les organismes de classement internationaux. Ce scénario a été présenté à des représentants de l'ARWU le 6 décembre 2016 à Shanghai, lesquels ont manifesté leur intérêt sous réserve de la création effective officielle de l'UT et de sa reconnaissance comme université de plein exercice par l'Etat.

La disparition de la COMUE implique par ailleurs que l'UT prenne en charge les fonctions de coordination territoriale prévues par la loi dans le cadre d'instances spécifiquement dédiées ouvertes à l'ensemble des établissements concernés, notamment ceux actuellement associés à la COMUE par convention. Les services

inter-établissements de l'UT (Service Inter-établissements de Coopération Documentaire, Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, Service Numérique de l'Université de Toulouse, Service Interuniversitaire de Pédagogie) interviennent en support de ces missions.

## 2. Une ambition internationale d'excellence scientifique et pédagogique, orientée par les programmes IDEX :

Le projet scientifique et pédagogique de l'UT est construit sur le rapprochement des disciplines que portent les 4 établissements membres et que soutiennent fortement les organismes de recherche. Le rapprochement opéré entre les Sciences, la Technologie et la Santé d'UPS, d'une part, et les Humanités et Sciences sociales d'UTJJ, d'autre part, permet en effet d'explorer des connexions nouvelles entre disciplines et nourrir des projets de recherche et de formation sur des questions sociétales comme le changement climatique, l'énergie, la ville durable, les données massives ou le vieillissement. L'amplification des coopérations déjà fortes (masters internationaux communs, pratiques pédagogiques mutualisées, service commun de formation continue...) entre l'INP et l'INSA permet par ailleurs d'envisager qu'ils jouent un rôle moteur dans la structuration de l'ingénierie initiée par le consortium *Toulouse Tech* (cf. ci-dessous). La transversalité ainsi facilitée entre les sciences de la matière et de la vie, l'ingénierie, les arts et les humanités est en effet un atout majeur et différenciant du site toulousain qu'il convient de valoriser en tant qu'elle est porteuse d'innovations majeures pour la compréhension des défis sociétaux contemporains. Elle sera donc au cœur des actions de recherche et de formation développées dans le cadre de l'IDEX, lesquelles correspondront par ailleurs largement à celles présentées et mises en œuvre dans le cadre du projet UNITI. L'expérience accumulée lors de la période probatoire permet toutefois de réajuster certaines actions dont les effets transformant n'ont pas été aussi importants que ceux initialement espérés.

En **recherche**, le **principal défi** consiste à **développer l'attractivité du site** dans le monde universitaire international du XXI<sup>ème</sup> siècle. Il se traduit par **cinq programmes** inscrits dans la continuité de ceux du projet UNITI :

- **Renforcer les LABEX** existants après évaluation afin de maintenir l'excellence établie, de pérenniser leurs actions et de favoriser l'essaimage par association d'équipes complémentaires à certains d'entre eux.
- Développer un programme de **chaires d'attractivité** pour attirer sur le territoire des profils de chercheurs à réputation internationale intervenant dans des domaines clés du site : cette action sera désormais connectée à la stratégie scientifique de site et mise en œuvre avec l'apport des organismes de recherche qui prennent en compte et valorisent les axes forts du site dans l'établissement de leurs politiques de ressources humaines. Elle sera renforcée par un programme de « chaires juniors » destiné à stabiliser de jeunes enseignants chercheurs ou chercheurs s'engageant dans une démarche scientifique ambitieuse (projets IUF, ERC, européens ou autres).
- **Améliorer les infrastructures et équipements scientifiques** pour renforcer l'attractivité des unités de recherche de l'UT par des co-investissements différenciants : cette action sera orientée par la stratégie scientifique de site.

Deux programmes visent pour leur part à renforcer la transdisciplinarité et seront soutenus par un dispositif d'animation scientifique visant à faciliter l'incubation des projets, placé sous la responsabilité du VP IDEX. Ils viseront également à accélérer l'implémentation des travaux de recherche transdisciplinaires dans les formations :

- Le premier l'envisage comme un vecteur d'innovation pour des applications industrielles concrètes. Il s'agit donc de développer un **programme d'actions thématiques stratégiques** destiné à soutenir les projets de recherche stratégiques défini en fonction de l'industrie du territoire (aéronautique et spatial ; agronomie et bio technologie ; santé ; patrimoine et tourisme) et à renforcer l'innovation dans ces domaines par des appels à projets dédiés.

- Le deuxième consiste à **répondre aux défis scientifiques contemporains** en favorisant les innovations aux marges disciplinaires et les fertilisations croisées. Ce dispositif comportera deux volets. Il s'agira d'une part d'offrir un environnement pérenne pour les formes existantes et à venir – Labex, Instituts Convergence, Ecoles universitaires de recherche...- qui mettent en œuvre des coopérations transdisciplinaires d'envergure. Pour compléter ce champ d'action, seront d'autre part institués des appels à projets de recherche transdisciplinaires destinés à faire émerger de nouvelles approches transdisciplinaires originales.

S'agissant de la **formation**, l'objectif général demeure de **porter haut l'innovation et l'exigence de qualité à tous les niveaux de la formation universitaire**. Il se concrétise par **quatre programmes** qui se situent là encore dans la continuité du projet UNITI et déploient notamment les expériences acquises dans le cadre des IDEFI.

- Le premier programme consiste à **développer un processus qualité** – capitalisant sur les travaux menés en 2016 pour élaborer l'offre de formation (licence/master) du site – qui se concrétisera tout d'abord par une Charte pour les diplômés délivrés par l'UT. Une démarche d'accompagnement des établissements/collèges sera déployée pour améliorer la réussite et l'accompagnement des étudiants vers l'insertion professionnelle<sup>3</sup>, l'innovation pédagogique et le perfectionnement continu des formations, leur ouverture à la recherche et à l'international, la diversification et l'hybridation des publics... Cette action se substitue au programme Sélectivité et excellence en licence du projet UNITI et intègre le volet d'innovation pédagogique en licence mis en place lors de la période probatoire.

- Une **deuxième action prioritaire** portera sur une **nouvelle dimension de l'ingénierie**, reconnue à l'international et en soutien de l'industrie en région, à travers des initiatives structurantes et ses actions de formation, de recherche, de transfert technologique et d'entrepreneuriat.

Depuis 2012, la structuration de l'ingénierie, au sein de **Toulouse Tech**, consortium regroupant 8 partenaires – grandes écoles issues de ministères de tutelle différents et composantes universitaires – du site, s'est traduite par la création d'instances de gouvernance propres : un bureau constitué des présidents ou directeurs des établissements concernés, un conseil des responsables de formation en ingénierie et un conseil de prospective permettant d'associer des représentants des milieux socio-économiques. Les actions du consortium ont permis d'enrichir l'offre de formation : échanges d'élèves-ingénieurs, nouveaux cursus thématiques, innovations pédagogiques, formations à distance, portail commun de recrutement à l'international... La recherche en ingénierie et le transfert technologique sont, pour leur part, déjà pleinement intégrés au sein des Unités de Recherche communes avec les organismes nationaux, et sont valorisés par la SATT de Toulouse.

L'ambition de *Toulouse Tech*, qui s'appuie sur l'ensemble des forces de l'ingénierie du site, est aujourd'hui de répondre massivement à l'internationalisation de l'ingénierie, à l'émergence de profils hybrides porteurs d'innovation au sein de l'UT et aux besoins de cursus en ingénierie de bac +3 à bac +8. Pour une ingénierie internationale, innovante et vectrice de croissance économique, *Toulouse Tech* affiche une volonté de croissance de 15% de ses effectifs, avec 25% d'étudiants étrangers, 10% du flux national d'ingénieurs (3000/an), 15% de docteurs ingénieurs et 5% d'élèves-ingénieurs créateur d'entreprises à une échéance de 5 ans.

En s'appuyant sur les champs d'expertises de l'UT, des initiatives structurantes seront menées :

---

<sup>3</sup> Cette dimension inclut les nouvelles formes d'organisation du travail et la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

- Renforcement de plateformes interuniversitaires de formation ouvertes sur l'international et dédiées aux Nanotechnologies, à l'Internet des Objets, à la Mécanique pour l'Aéronautique et l'Espace, aux Procédés, aux Biotechnologies, à l'Energie, et au calcul intensif.
- Extension et/ou création de services communs inter-établissements pour une gestion unique : Service commun de promotion et de gestion des *Masters of Sciences and Advanced Masters*, Service commun d'ingénierie pédagogique et de productions numériques, Conseil de Prospective, FabLab et Incubateur...

En outre, des actions phares seront déployées pour accroître la visibilité du consortium, en s'appuyant sur l'expérience du portail commun de promotion de l'offre de formation *Toulouse Tech it easy* :

- Développement de *Masters of Sciences* et d'*Advanced Masters*, dédiés à la formation d'étudiants étrangers à fort potentiel, en lien avec les forces de recherche du site et en phase avec les exigences industrielles en région. Les thématiques ciblées sont en premier lieu: *Embedded Systems for Aeronautics and Space, Internet of Things, Security, Digital Transformation, Water and Renewable Energies, Agro-industry, Systemic Biology and Biotechnology*.
- Mise en place de nouveaux cursus en anglais au sein des programmes Grandes Ecoles et des programmes universitaires, pour davantage internationaliser la formation ingénieur.
- Développement de nouveaux champs de formation transversaux où l'ingénierie est au service des sciences de l'UT et où les Humanités de l'UT irriguent les formations ingénieurs : Ingénierie et Santé, Ingénierie et Création, Ingénierie et Histoire... pour l'émergence de nouvelles compétences hybrides, innovantes, favorisant la créativité et le développement économique.
- Portage de Chaires Industrielles par la Fondation de l'UT pour soutenir les actions de formation et de recherche autour des thématiques émergentes de *Toulouse Tech*.

L'ensemble de ces initiatives permettra à *Toulouse Tech* de structurer une large part de l'action internationale en ingénierie et contribuera à multiplier les passerelles entre les grandes écoles et avec les universités, de manière à enrichir encore l'offre de formation dans ce domaine d'excellence de l'UT.

- **L'encouragement des formations pluridisciplinaires** sera poursuivi et amplifié en instituant des appels à projets permettant de soutenir la **mise en place de formations mixant les disciplines, les publics** (formation initiale/formation tout au long de la vie), **le présentiel et les modules distanciels** développés grâce aux outils numériques. A titre d'illustration, des parcours de formations bi-disciplinaires de type majeure/mineure ou double licence répondant à des besoins socio-économiques identifiés seront mis en place par le biais d'expérimentations thématiques structurées. Concernant l'offre de formation relative au grade de licence, un travail spécifique sur les formations professionnalisantes sera mené dans le but de consolider et de compléter l'offre existante pour répondre au mieux aux besoins de cadres intermédiaires des acteurs socio-économiques régionaux dans les secteurs en tension (numérique, construction aéronautique). Ce travail impliquera tous les acteurs de la formation de l'UT (prépa, formations générales, technologiques, d'ingénierie) et visera également à mieux articuler et favoriser les parcours croisés d'étudiants entre formations dans les deux objectifs de sortie au niveau II de qualification et d'accès aux formations de Master et de formations en ingénierie.
- Le **renforcement des formations doctorales** sera prolongé en s'appuyant sur l'expérience développée au sein de l'École des Docteurs de Toulouse. Le projet IDEX a notamment permis de diversifier la formation transversale proposée aux doctorants, de renforcer la mobilité internationale (entrante et sortante), de favoriser la poursuite de carrière des docteurs vers les entreprises et de mieux connaître les docteurs à travers un Observatoire du doctorat. L'avenir de

l'École des Docteurs passe désormais par la délivrance du Diplôme de doctorat par l'Université de Toulouse. Cette étape essentielle conduira à :

- Développer l'action européenne par la participation à l'*European University Association*, afin de mettre en place des réseaux entre les écoles doctorales du site et des universités européennes et de participer à la création d'une charte européenne de recrutement des doctorants ;
- Attribuer des prix de thèse de l'Université de Toulouse, permettant la mise en lumière de la qualité des travaux scientifiques menés ;
- Valoriser les compétences des doctorants et le caractère professionnalisant du doctorat pour renforcer l'appropriation de ce diplôme par les entreprises et la société ;
- Mieux accompagner les doctorants et les docteurs dans leur démarche de création d'entreprise pour soutenir l'innovation au sein de notre économie ;
- Construire une plateforme numérique destinée aux entreprises pour favoriser la diffusion d'offres d'emploi pour les docteurs de l'Université de Toulouse ;
- Mettre en place un réseau des docteurs *alumni* de l'UT permettant de favoriser les contacts entre doctorants/docteurs ;

Par ces diverses actions, le doctorat de l'UT sera fortement valorisé et les doctorants bénéficieront d'un meilleur environnement de travail.

La **dimension internationale des actions de l'UT** doit également être envisagée avec un prisme plus ambitieux, en s'appuyant sur la réussite des outils mis en place lors de la période probatoire (antennes à l'étranger, Toul'box pour l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, Cellule Europe+ pour la veille et le montage de projets européens). Il s'agira en effet de passer d'une logique classique de relations internationales principalement destinée à accroître les échanges d'étudiants et d'enseignants à **une véritable fonction d'internationalisation** (cf. tableau de subsidiarité en *Annexe 3 Internationalisation*). Une telle approche implique le développement d'une stratégie commune et une appréhension transversale de la fonction permettant d'en déployer les effets sur la politique scientifique en lien avec les organismes de recherche, avec l'appui de leurs dispositifs propres et sur la politique de formation pour initier des offres de formation transversales, des doubles diplômes et/ou des délocalisations de diplômes avec les meilleures universités mondiales. Pour ce faire, des outils nouveaux seront institués : la Mouv'box, solution intégrée de développement de la mobilité sortante ; des bourses d'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers ; des dispositifs permettant le développement de l'offre de formation en anglais (formation des enseignants, soutien des nouveaux diplômés anglophones). L'IDEX doit donc permettre d'accélérer l'internationalisation du site dans toutes les dimensions de l'action universitaire.

La même logique est applicable à la **construction de l'université numérique**, laquelle peut s'appuyer sur le schéma directeur adopté en 2015 et un ensemble d'actions qui ont permis d'améliorer le niveau d'équipement et de services numériques communs. Ces actions ont aussi favorisé l'appropriation par les équipes pédagogiques et scientifiques de cette nouvelle dimension de leur activité. La construction d'une université numérique devra être poursuivie et amplifiée pour accélérer l'innovation pédagogique, ou soutenir les recherches scientifiques, notamment celles adossées à l'exploitation de données massives. Elle sera également mise au service d'autres axes stratégiques de l'UT, tels que l'accès aux formations, aux ressources documentaires et aux actions de culture scientifique de publics qui n'en bénéficient actuellement pas. La contribution du numérique au rayonnement international du site, par le biais de *Massive Open Online Courses* ou de *Small Private Online Courses* en anglais, ne saurait évidemment être ignorée et des actions communes peuvent être imaginées dans le prolongement de la participation du site à la plateforme Fun.

Les programmes de l'IDEX, inscrits dans la continuité du projet UNITI et amendés par l'expérience acquise, permettent donc d'initier des actions qui renforcent les domaines d'excellence de l'UT et d'en faire émerger de nouveaux ou d'accélérer la maturation de projets en rupture, susceptibles de distinguer l'UT dans la compétition internationale. Le financement de ces programmes est assuré par les fonds IDEX



disponibles, les réponses à des appels à projets internationaux et une contribution des établissements et/ou une dotation de l'UT.

Pour garantir la concentration de ces fonds sur un nombre d'objectifs restreint et optimiser l'effet de levier, l'IDEX est gérée de manière autonome au sein de l'UT par des instances dédiées (cf. ci-après §4 relatif à la gouvernance).

### **3. Un projet soutenu par un « deuxième cercle » d'établissements qui participent à de nombreuses compétences de l'UT :**

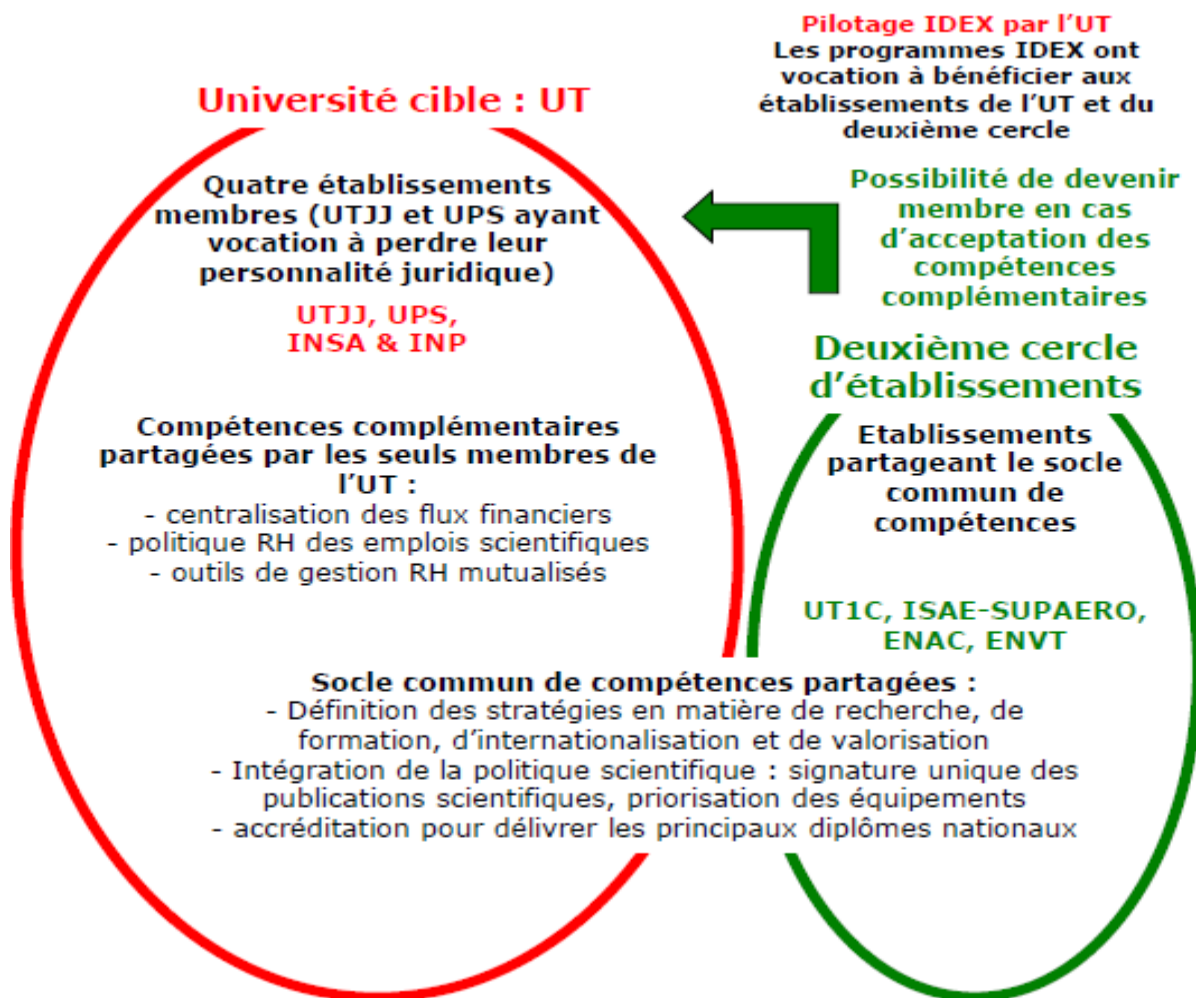
Au-delà des membres de l'UT décrits ci-dessus, d'autres établissements reconnus du site apportent une contribution décisive au projet d'université intégrée, en participant à des compétences essentielles de l'UT. L'université Toulouse 1 Capitole (UT1C), l'Institut Supérieur d'Aéronautique et de l'Espace (ISAE-Supaéro), l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) et l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) participent en effet à l'élaboration des stratégies scientifique, de formation et d'internationalisation de l'UT, au développement de la diplomation sous la marque UT et à l'intégration de la recherche (compétences respectivement cotées 1, 2 et 3 dans le paragraphe 1 ci-dessus). Ces établissements ne peuvent en revanche, à ce stade, adhérer aux compétences en matière de flux financiers, de RH. **Ainsi, les établissements membres de l'UT et ceux du deuxième cercle adhèrent tous à un socle commun de compétences portant sur l'élaboration des stratégies de site et au pilotage des moyens correspondants, la diplomation et l'intégration de la recherche.**

La participation à ces trois compétences essentielles permet aux établissements du deuxième cercle d'enrichir le spectre disciplinaire de l'UT de manière très complémentaire et particulièrement importante au regard du tissu socio-économique du territoire toulousain, notamment grâce à leur rayonnement international.

En effet, la participation de l'ISAE-Supaéro et de l'ENAC est particulièrement importante pour conforter la liaison entre l'UT – déjà opérée à travers l'UPS, l'INP, l'INSA, le CNES, l'ONERA et le CNRS - et l'industrie aéronautique et spatiale, qui est au cœur du développement économique régional depuis 40 ans, en particulier avec le pôle de compétitivité *Aerospace Valley* et l'IRT Saint-Exupéry. Dans la logique d'intégration de la recherche portée par l'UT au niveau du site, l'ISAE-Supaéro, l'ENAC et l'ONERA s'engagent d'ailleurs dans la mise en place d'une fédération de recherche autour de la conception et de la certification de véhicules aérospatiaux innovants, structure qui a vocation à s'affirmer comme leader mondial dans son domaine.

De même, les apports conjugués d'UT1C et de sa *Toulouse School of Economics* et de l'ENVT viennent renforcer le potentiel fourni par l'UPS, l'INP, l'INSA, l'INRA, l'INSERM, l'IRD et le CNRS dans les domaines de la bio-économie, des biotechnologies, de l'agronomie et de la santé (humaine et animale) et peuvent ainsi alimenter un autre secteur économique d'excellence incarné par les pôles de compétitivité *Agri Sud-ouest Innovation et Cancer-Bio-Santé*.

La participation de ces quatre établissements à la gouvernance de l'UT sera cohérente avec leur apport à son rayonnement et à son développement. Ils participeront en particulier directement au pilotage de l'IDEX et ont vocation à bénéficier de ses actions. En outre, la possibilité pour ces quatre établissements de devenir pleinement membre de l'UT restera bien évidemment ouverte dans l'avenir.



Il faut en outre rappeler que le consortium *Toulouse Tech* permet également de faire participer aux actions de l'UT deux établissements du 2<sup>ème</sup> cercle (ISAE-Supaéro et ENAC), quatre autres établissements du site (Institut National Universitaire Jean-François Champollion, Ecole des Mines Albi-Carmaux, Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes, Institut Catholique d'Arts et Métiers de Toulouse) qui interviennent aux côtés de l'INP, de l'INSA et de l'UPS pour travailler à une meilleure visibilité de la richesse des forces en ingénierie.

Ainsi, l'université cible se trouve renforcée par la participation de l'UT1C, l'ISAE-Supaéro, l'ENAC et l'ENVT à plusieurs de ses compétences essentielles. Ces établissements contribuent en effet à la construction de ses stratégies de recherche, de formation et d'internationalisation et intègrent leur politique de recherche, voient leurs doctorats et une part significative de leurs masters délivrés par l'UT. Alimentant l'excellence de l'UT, ils participent également au pilotage de l>IDEX.

#### 4. Schéma de gouvernance de l'UT :

Pour mettre en œuvre ce projet, les instances et modalités de gouvernance de l'établissement expérimental doivent s'avérer adaptées, c'est-à-dire être lisibles et efficaces. L'objectif est donc de proposer une gouvernance inclusive, qui permette la gestion des questions relevant des seuls membres (prégnance au CA et possibilité de réunir le Comité exécutif dans un format restreint) et le pilotage des compétences plus largement partagées grâce à des instances ouvertes aux établissements du deuxième cercle.

- **Un Conseil d'Administration (CA)** de 23 membres, intégrant une représentation des seuls établissements membres et des personnalités extérieures :
  - Le Président de l'UT, élu par le CA sur proposition du comité exécutif ;
  - 12 Représentants élus au scrutin direct par l'ensemble des communautés des établissements membres (6EC - 3 du collège A ; 3 du collège B – 3 BIATSS et 3 étudiants avec une obligation d'avoir des listes composées paritairement de personnes issues d'établissements différents) ;
  - 4 Personnalités qualifiées : 2 représentants des collectivités locales ; 2 représentants des organismes de recherche ; ces personnalités sont nommées par leur institution.
  - 6 Représentants du monde socio-économique, représentant notamment des pôles de compétitivité et des partenaires économiques de dimension nationale. Ces représentants sont désignés par le comité exécutif.
  
- **Un Sénat académique** de 50 à 60 membres, où la légitimité élective et la légitimité fonctionnelle s'allient, distinguant deux commissions d'une trentaine de membres :
  - Commission recherche : VP IDEX + VP recherche des établissements et représentant des organismes + 3 représentants des LABEX, un représentant par pôle de recherche, un représentant des lauréats ERC du site, un représentant des membres IUF du site + 2 élus BIATSS et 2 élus doctorants.
  - Commission formation : VP formation des établissements + directeurs des UFR et écoles + 2 élus BIATSS et 4 élus étudiants.
  
- **Un conseil d'orientation stratégique (COS)** à majorité de personnalités scientifiques extérieures au site et à forte proportion internationale, qui évalue les orientations stratégiques de formation et de recherche, à la fois pour l>IDEX et pour l'UT et propose des recommandations ; 12 membres proposés par la commission recherche du CAC et nommés par le CA + 3 personnalités nationales représentant le monde socio-économique proposées par le comité exécutif et nommées par le CA.
  
- **Un comité exécutif (COMEX)** comprenant le Président de l'UT, les présidents et directeurs des établissements/collèges (membres et deuxième cercle), deux représentants des organismes de recherche et intégrant le VP IDEX et le responsable de la coordination territoriale. Les modalités de vote devront être distinguées en fonction des sujets, les droits de vote devant être restreints aux membres pour les sujets où ils sont seuls impliqués<sup>4</sup>.

Une attention particulière est prêtée au sein des diverses instances de gouvernance pour que l'articulation entre les organismes de recherche nationaux, l'UT et ses établissements soit la mieux structurée et la plus efficace, grâce à des accords-cadres spécifiques étayés par une convention d'ensemble avec les organismes de recherche nationaux. Ces instruments permettront d'instituer des modalités de pilotage et de participation aux instances de l'UT adaptées, avec un comité de suivi de la politique scientifique de site annuel associant des représentants des organismes de recherche, du Sénat académique et le COS pour analyser la mise en œuvre de la politique scientifique et décider des inflexions nécessaires.

---

<sup>4</sup> La distinction des sujets sera gérée par le biais de l'ordre du jour avec un Comex restreint aux établissements membres pour les sujets qui ne concernent que ces derniers.

S'agissant des deux universités membres, appelées à perdre leur personnalité juridique en 2019, elles se constituent en collèges (Collège Sciences et Santé Paul Sabatier ; Collège Sciences Humaines et Sociales Jean Jaurès) dont la gouvernance est organisée comme suit :

- Un conseil de collège, constitué de 24 à 36 membres, dont une majorité d'élus des communautés (8 à 16 EC, 4 ou 6 BIATSS et 4 ou 6 étudiants), de 6 représentants extérieurs (2 issus des collectivités locales, un représentant des organismes de recherche, un représentant d'un établissement secondaire, 3 représentants du monde socio-économique dont au moins un diplômé de l'établissement) présidé par un-e directeur/trice élu-e par ce dernier pour une durée de 4/5 ans ;
- Un conseil académique, constitué de 2 commissions : une commission recherche composée de 20 à 40 membres (60 à 80% d'élus EC ; 10 à 15% d'élus doctorants ; 10 à 30% de représentants extérieurs) ; une commission formation et vie étudiante composée de 20 à 40 membres (75 à 80% d'élus EC ; 10 à 15% d'élus BIATSS ; 10 à 15% de représentants extérieurs) ;
- Un CTEP propre, constitué conformément à la réglementation en vigueur ;
- Un CHSCT propre, constitué conformément à la réglementation en vigueur.

Les relations avec les CA des établissements membres et/ou les conseils de collèges sont organisées de manière à garantir la cohérence de la politique globale de l'UT, par le biais de délégations de gestion et de circuits de décision partagés, dans une logique de forte décentralisation. Ainsi les CA ou Conseils de collèges conservent des attributions majeures pour la définition de leurs programmes pédagogiques et scientifiques, qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de site (cf. *Annexe 4 Tableau de subsidiarité en matière de gouvernance*).

Dans le cadre de leur autonomie financière, les responsables des établissements/collèges présentent au CA de l'UT un budget et une répartition des emplois tenant compte du plafond d'emplois et de l'enveloppe de masse salariale octroyée, après consultation de leurs instances préalables respectives. S'agissant des propositions des conseils de collèges, le CA de l'UT décide sur avis conforme (il ne peut qu'adopter la proposition ou la refuser par le biais d'une majorité qualifiée). Les Conseils de collèges bénéficient d'une délégation de compétences en matière de conventions et contrats. Le directeur du collège prépare les délibérations du Conseil et en assure l'exécution ; il est ordonnateur secondaire de droit des recettes et des dépenses et a autorité sur l'ensemble des personnels. Parallèlement, le CA de l'UT est informé annuellement des politiques nationales déployées par l'INP et l'INSA au sein de leur Groupe respectif (Groupe INP et Groupe INSA). Le Président de l'UT est membre sans droit de vote de tous les CA des établissements et Conseils de collèges.

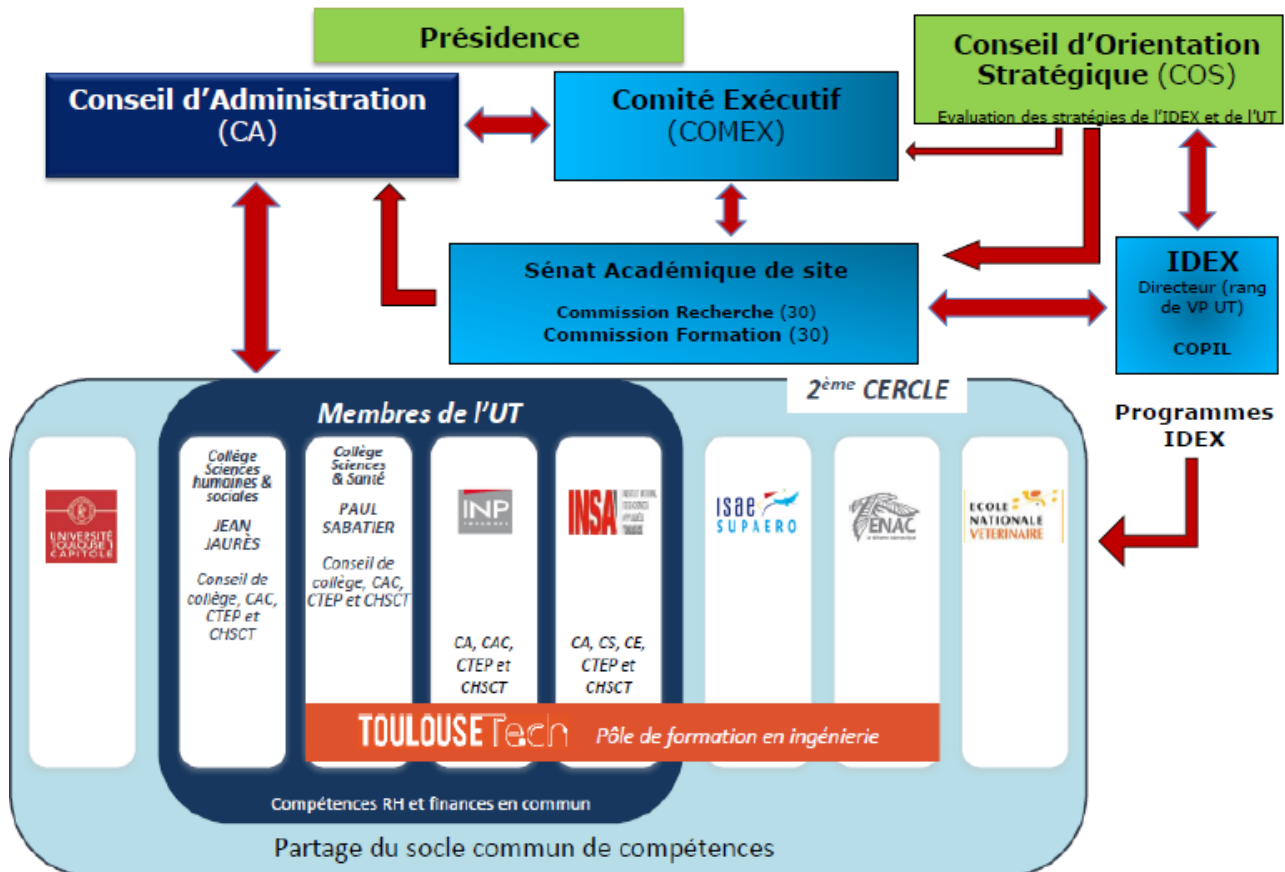
## **5. Schéma de gouvernance propre à l'IDEX :**

L'IDEX est gérée par des instances autonomes bien identifiées, internes à l'UT, qui sont garantes du respect des règles du PIA :

- un directeur, ayant rang de VP et présent, au même titre que les établissements membres, au comité exécutif, élu pour 4 ans par le CA sur proposition du COS ;
- un comité de pilotage (COFIL) comprenant 10 représentants des établissements membres, 4 représentants des établissements du deuxième cercle, 2 représentants des organismes ;

Le directeur de l'IDEX s'appuie sur le COFIL pour proposer les orientations des stratégies d'excellence, la gestion des fonds et des moyens RH dédiés mis en œuvre dans le cadre de l'IDEX. De la même manière, il assure l'évaluation des projets (en recourant en tant que de besoin à des experts extérieurs au site) et le suivi des résultats obtenus. Pour les décisions soumises au CA, ce dernier décide sur avis conforme du COFIL (le CA ne peut qu'adopter ou rejeter ses propositions, dans ce dernier cas en mettant en œuvre une majorité renforcée, ce qui conforte l'autonomie du COFIL). Le contenu prévisionnel des initiatives développées dans le cadre de l'IDEX est présenté ci-dessus. Il évolue en s'appuyant sur les propositions formulées par les commissions recherche et formation, ainsi que les pôles de recherche, en matière de stratégie de formation et de recherche.

## Gouvernance en 2019



### 6. Phasage prévisionnel de la construction :

Université cible en 2021 : Université de Toulouse, constituée par l'UTJJ, l'UPS, l'INP et l'INSA sous la forme d'un grand établissement ou d'un établissement de statut dérogatoire équivalent, qui conduit à la disparition de la personnalité juridique des universités Jean Jaurès et Paul Sabatier et à la disparition de la COMUE.

#### Jalons :

Janvier 2017 : Transmission au CGI d'une feuille de route prévoyant la cible, le principe des transferts de compétences et les jalons de réalisation. Document préalablement validé par les instances des établissements, qui marquent ainsi leur adhésion au processus.

Février 2017 : Mise en place des groupes de travail (GT) « Gouvernance », « Recherche », « Internationalisation », « Formation » entre les établissements membres et ceux du deuxième cercle ; mise en place de GT « convergence RH » et « Finances » entre les établissements membres. Mise en place d'un GT « Coordination territoriale » entre tous les établissements concernés.

Mars 2017 : Achèvement de la mise en œuvre de la signature unique. Vote de l'organisation et des modes d'animation des pôles de recherche. Début du travail d'élaboration des statuts de l'UT.

Avril 2017 : Vote au sein des établissements du transfert des compétences de délivrance du doctorat et des premiers masters au bénéfice de la COMUE à titre transitoire, avec une clause prévoyant la transmission à l'UT dès sa création. Transfert parallèle de la compétence relative aux ED.

Juin 2017 : Vote par les CA des établissements concernés de la participation à l'expérimentation en matière de flux financiers.

Septembre 2017 : Inscription par la COMUE (en préfiguration de l'UT) de ses premiers doctorants et des premiers étudiants de master.

Octobre 2017 : Vote par les instances des établissements concernés sur le dossier IDEX soumis au jury.

Décembre 2017 : Vote par les instances des établissements concernés des statuts de l'UT.

Janvier 2018 : Création de l'UT qui se substitue à la COMUE. Mise en place de l'expérimentation relative à la centralisation des flux financiers pour les établissements membres.

Janvier 2019 : UT2 et UT3 perdent leur personnalité juridique, au sein de l'UT.

Juin 2019 : Diplômation des premiers masters de l'UT.

Les Annexes qui suivent sont présentées à titre informatif pour illustrer la méthodologie susceptible d'être mise en œuvre pour expliciter les rôles respectifs de l'UT, des établissements et/ou de leurs composantes. Les tableaux de subsidiarité pourront ainsi être complétés et remplis dans le cadre de groupes de travail inter-établissements.

### Annexe 1 – Diplomation

#### **DOCTORAT :**

Texte de référence : Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Intérêts de la démarche : gain de visibilité, notamment internationale ; meilleure lisibilité de la marque académique « Université de Toulouse » ainsi partagée entre recherche (signature unique) et formation ; intégration en bonne place des classements internationaux ; développement d'un sentiment d'appartenance permettant à terme de développer une démarche d'*alumni*.

Points de vigilance à prendre en considération : Pour que l'UT soit accréditée à délivrer un doctorat commun, il convient de préciser les éléments suivants :

+ Inscriptions des doctorants : nécessité de double inscription (l'inscription principale dans l'établissement de rattachement du/de la directeur/trice de la thèse entraîne l'inscription secondaire à l'UT), afin que l'établissement ait une visibilité, une capacité à produire des statistiques sur son nombre de doctorants et afin que les étudiants soient comptabilisés dans les remontées SISE et dans le calcul des moyens des établissements (Cf. expérience Saclay).

+ Droits d'inscription : les droits sont payés directement à l'établissement qui « opère » le doctorat.

+ Procédure d'inscription : elles demeurent gérées par les ED qui définissent également, dans le cadre de l'arrêté relatif au doctorat, les conditions de durée et les modalités d'encadrement. Une charte qualité au niveau de l'EDT peut être envisagée.

+ Mentions délivrées : l'UT demande l'accréditation pour l'ensemble des mentions délivrées dans les ED des établissements qui transfèrent cette compétence. La liste des mentions est établie par chaque pôle qui la propose au CAC pour un avis conforme avant vote du CA.

+ Préservation de la marque d'établissement : possibilité d'un doctorat délivré par l'UT avec une mention du type (doctorat soutenu à « UT1 Capitole » ou « ISAE-SUPAERO »...). Possibilité de deux signatures pour marquer le lien à l'établissement d'origine. L'article 5 de l'arrêté du 25 mai 2016 précise que l'accréditation est celle de l'établissement (les ED accueillant les doctorants sont listées dans cet arrêté, mais pas elles-mêmes accréditées).

+ Gestion des ED : Déjà coordonnées au sein de l'Ecole des docteurs, elles peuvent renforcer l'harmonisation de leurs pratiques sans pour autant aller jusqu'à l'uniformisation pour préserver les différences, notamment entre SHS et « sciences dures » (sur la durée ou les financements de la thèse notamment ; les compétences de l'article 3-1° de l'arrêté peuvent être exercées par chaque ED). Cf. volet RH pour autres aspects

+ Allocation des CD : une allocation directe par l'école des docteurs peut constituer un objectif à long terme, mais il convient pour l'heure de préserver les pratiques des diverses ED (certaines mutualisant leur contingent, d'autres pas en fonction des disciplines. Cf. volet RH pour autres aspects).

## Tableau de subsidiarité – Doctorat (compétence du socle commun)

Légende : **D** : décide, **A** : donne un avis, **AC** : avis conforme, **I** : est informé, **P** : propose, **R** : réalise

	niveau 1	niveau 2	niveau 3
Mission	UT	établissements/ "composantes"	ED
<i>Stratégie formation</i>			
Définition des spécialités			
Définition démarche qualité			
Définition du catalogue de formations			
Stratégie d'internationalisation (co-tutelle)			
<i>Gestion de la scolarité</i>			
Inscription			
Perception des frais de scolarité			
Suivi administratif des doctorants			
Soutenance			
Signature du doctorat			
<i>Evaluation – Insertion Professionnelle</i>			
Evaluation des formations			
Suivi de l'IP des étudiants			
<i>Fonctionnement des ED</i>			
Définition de l'organisation (secrétariat, etc.)			
Demande de rattachement des laboratoires			
Allocation des CD entre les ED			
Allocation des CD aux étudiant-e-s			
Recherche de financements			

### **MASTERS**

**Texte de référence** : Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes de licence, de licence professionnelle et de master.

**Intérêts de la démarche** : gain de visibilité, notamment internationale ; meilleure lisibilité de la marque académique « Université de Toulouse » ainsi partagée entre recherche (signature unique) et formation ; intégration en bonne place des classements internationaux ; développement d'un sentiment d'appartenance permettant à terme de développer une démarche d'*alumni* ; harmonisation des pratiques dans la perspective d'une certification qualité.

**Accréditation** : l'UT est accréditée sur l'ensemble des mentions de Masters du site déterminées en fonction de critères de qualité à définir (correspondance aux maquettes types définies au niveau de l'UT, transversalité, internationalisation, co-accréditation actuelle, taux d'insertion...).



**Démarche qualité** : Une démarche qualité commune (à définir) est engagée par tous ces Masters (label). L'organisation et l'ingénierie pédagogique des masters sont assurées par les composantes/établissements porteurs (cf. tableau subsidiarité ci-dessous).

**Inscriptions des étudiants** : double inscription, c'est-à-dire inscription principale dans l'UT et inscription secondaire dans la composante/établissement qui met en œuvre afin que les étudiants soient comptabilisés dans leurs remontées SISE.

**Préservation de la marque d'établissement** : proposition de faire apparaître la mention « Préparé à » ou « opéré par » sur les diplômes de manière à conserver la « marque » des établissements.

**Signature des diplômes** : les diplômes de Master peuvent être co-signés par le président de l'UT et les présidents/directeurs des établissements/composantes porteurs.

**Masters internationaux** : l'établissement/la composante définit et perçoit les montants des droits d'inscription.

**Procédure d'inscription** : elle demeure gérée par les établissements/composantes porteurs.

### Tableau de subsidiarité – Stratégie formation du site (compétence du socle commun)

*Légende* : **D** : décide ; **DAC** : décide sur avis conforme ; **A** : donne un avis ; **AC** : avis conforme ; **I** : est informé ; **P** : propose ; **R** : réalise.

	niveau 1	niveau 2	niveau 3	
Mission	UT	Etab/ composantes	Unité de Formation	commentaires
<i>Stratégie formation</i>				
Définition de la stratégie et objectifs formation (y/c politique d'internationalisation)				
Définition et suivi de la charte qualité				
<i>Elaboration et pilotage de l'offre de formation</i>				
Définition et cohérence de l'offre de formation globale				
Construction et coordination du portail de l'offre du site				

## Tableau de subsidiarité – Diplômes nationaux (dont Masters) délivrés par l'UT

*Légende* : **D** : décide ; **DAC** : décide sur avis conforme ; **A** : donne un avis ; **AC** : avis conforme ; **I** : est informé ; **P** : propose ; **R** : réalise.

	niveau 1	niveau 2	niveau 3	
Mission	UT	Etab./ composantes	Unité de Formation	commentaires
<i>Délivrance par l'UT</i>				
Décision de délivrance par l'UT				
<i>Démarche qualité (charte) des diplômes de l'UT</i>				
Internationalisation des formations (opérationnalisation)				
Evaluation des formations				
Suivi de l'IP des étudiants				
???				
<i>Cadre de formation des diplômes de l'UT</i>				
Règlement des études				
Convention de stage				
Edition du diplôme				
Jury d'admission et jury de diplôme				
<i>Fonctionnement</i>				
Déterminer des frais de formation (Master internationaux, FC,...)				
Construction de la soutenabilité financière de la formation				
Fonction dans l'équipe pédagogique (resp., etc.)				
Définition de l'organisation (secrétariat, etc.)				
Cadrage du calendrier et rythmes des enseignements				
Modalités de contrôle des connaissances				
Gestion des services d'enseignement				
<i>Formation professionnelle</i>				
Formation continue, Apprentissage, etc.				

**Annexe 2 - Recherche**  
**Tableau de subsidiarité – Recherche**

*Légende* : **D** : décide ; **DAC** : décide sur avis conforme ; **A** : donne un avis ; **AC** : avis conforme ; **I** : est informé ; **P** : propose ; **R** : réalise.

	niveau 1	niveau 2	Autre	Autre
Mission	UT – CAC et CA	Etablissements - CAC	UT - COS	UT - Pôles
<i>Stratégie scientifique de site</i>				
Définition				
Evaluation				
Priorisation des grands équipements scientifiques				
Stratégie d'internationalisation				
<i>Politique de recherche</i>				
Signature unique des publications				
Gestion des UMS				
Création et restructuration des UMR				
Dotation des UMR				
<i>Valorisation et transfert</i>				
Définition des orientations de la politique de transfert de technologie de la SATT				
<i>Diffusion de la culture scientifique et technique</i>				
Valorisation du patrimoine scientifique et technique				

**Annexe 3 - Internationalisation**  
**Tableau de subsidiarité – Internationalisation**

*Légende* : **D** : décide ; **DAC** : décide sur avis conforme ; **A** : donne un avis ; **AC** : avis conforme ; **I** : est informé ; **P** : propose ; **R** : réalise.

	niveau 1	niveau 2	niveau 3
Mission	UT	Membres	1 <sup>er</sup> cercle
<i>Stratégie d'internationalisation</i>			
Définition des objectifs partagés			
Définition des axes stratégiques de développement			
<i>Politique d'internationalisation</i>			
Définition des actions et projets découlant des axes stratégiques			
Nouvelles actions structurantes des établissements/collèges			
Nouvelles actions non structurantes des établissements/collèges			
Signature des accords de partenariats			
Mise en œuvre des actions recherche			
Mise en œuvre des actions formation			
Mise en œuvre des « projets internationaux »			
Mise en œuvre des actions de communication/représentation			
<i>Accueil et Facilitation</i>			
Accueil Welcome Desk			
Facilitation mobilité entrante (Toul'box)			
Facilitation mobilité sortante (Mouv'box)			
<i>Actions existantes</i>			
Actions existantes des établissements à T0			

### Annexe 4 – Gouvernance

Ce tableau ne concerne que les établissements membres de l'UT

#### Tableau de subsidiarité – Relations entre les conseils

*Légende* : **D** : décide ; **DAC** : décide sur avis conforme ; **A** : donne un avis ; **AC** : avis conforme ; **I** : est informé ; **P** : propose ; **R** : réalise.

	niveau 1	niveau 2	niveau 3	
Mission	UT	Etab./ Collèges	Unité de Formation	commentaires
<i>Finances</i>				
Répartition de la DCSP				
Vote du budget de l'UT				
Vote du budget d'un collège				
Vote du budget INP ou INSA				
<i>Ressources humaines</i>				
Attribution d'un plafond d'emplois				
Campagne d'emplois des collèges				
Campagne d'emplois INP ou INSA				
Recrutements des EC des collèges				
Recrutements des BIATSS des collèges				
Recrutements des EC INP ou INSA				
Recrutements des BIATSS INP ou INSA				